

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020
de la Société d'exploitation des Complexes Funéraires Métropolitains (SCFM)
Filiale de OGF
Sites funéraires et crématorium de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

CONTEXTE

La gestion et l'exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron font l'objet d'une convention de délégation de service public (DSP) confiée à la Société des Complexes Funéraires Métropolitains (filiale du groupe OGF), société dédiée créée en 2020. Elle a été conclue pour une durée de 25 ans, et prolongée de 4 ans, pour permettre la réalisation des travaux de mise aux normes du crématorium de Bron. Elle se terminera le 31 décembre 2023.

En 2020, l'activité a été fortement impactée par la pandémie de la COVID-19. L'augmentation du nombre de crémations (+ 19% par rapport à 2019) est due non seulement à la crise de la Covid-19, mais également au fait que la crémation devient le premier mode d'obsèques devant l'inhumation dans les métropoles. Il convient également de noter une forte progression des inhumations à Bron (+ 52 %) et une baisse de 10 % à Rillieux-la-Pape. La vente de concessions est également en hausse (+ 8 %).

Le chiffre d'affaires (2 621 k€) progresse de 17 %. Les crémations représentent 76 % des produits de la délégation, en hausse de 20 %. Les charges de la délégation (2 403 k€) augmentent de 18 %. L'évolution des produits et des charges génère une augmentation de 16 % du résultat avant impôt de la délégation (218 k€ contre 188 k€ en 2019).

En matière d'investissements, le délégataire a rénové en 2020 le funérarium de Rillieux-la-Pape, et poursuivi les réflexions avec le délégant quant à la modernisation des systèmes d'arrosage des deux sites, pour laquelle le délégataire s'est engagé contractuellement à contribuer à hauteur de 50 k€ HT maximum.

Le délégataire a également poursuivi, en 2020, ses actions en matière de développement durable, notamment pour la gestion des déchets (compostage, tri sélectif) et la maîtrise des consommations de fluides grâce à un système de suivi et d'alerte (Alerteo).

La Convention signée par le délégataire avec France Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, qui arrive à échéance en octobre 2021, est en cours de renouvellement, pour être portée jusqu'en fin du contrat de DSP au 31/12/2023.

Enfin, en 2020, la Métropole de Lyon a investi 1 060 k€ HT sur les sites de Bron et Rillieux, essentiellement en création de clarières et carrés traditionnels ou cinéraires.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL salue le travail et l'engagement du personnel du délégataire, pendant la période de la crise sanitaire liée à la Covid-19. La Commission souligne en outre la tenue des délais, malgré une activité très supérieure à la normale.

La Commission relève que la crise a engendré une évolution de l'utilisation du mode digital, qui a permis d'organiser des événements auxquels les familles ont pu assister à distance.

La CCSPL note la baisse des inhumations à Rillieux, et la bonne réalisation des travaux de rénovation du funérarium, prévus dans le cadre de l'Avenant n°5.

La Commission se dit satisfaite de la perspective des travaux d'extension du cimetière de Bron réalisés par la Métropole de Lyon, avec la création de 6 nouvelles clairières, correspondant, en termes de surface exploitée, à 1 hectare effectif.

La CCSPL approuve la poursuite des actions liées au développement durable et à la biodiversité, et la poursuite de la mise en œuvre de la Convention signée en 2018 avec des associations liées à l'environnement, pour préserver la faune et la flore des deux sites.

La CCSPL prend acte des résultats financiers du délégataire.